

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept Novembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Marché salle des fêtes	Choix entreprise marché salle des fêtes lot chauffage	
	Contrat CNP	Renouvellement contrat CNP	
	Personnel communal	Renouvellement contrat agent de voirie	
	Personnel communal	Renouvellement contrat CAE cantine scolaire	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 novembre 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Marie-Catherine ROHOF, Franck POURTAL, Josette LAGORCE, Aurélie COMBESCOT, Jean-Luc FAVRETTO, Héléne DENOST, Jean-Luc RABOISSON, Florentine POUCHIN

Absents excusés : Alain BATAÇ

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Sophie BUYTAERT,

Procurations : Alain BATAÇ à Josette LAGORCE

Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN

Héléne DENOST à Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire de séance : Florentine POUCHIN

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Choix entreprise travaux salle des fêtes lot chauffage**
- **Renouvellement contrat CNP**
- **Renouvellement contrat agent de voirie**
- **Renouvellement contrat CAE cantine scolaire**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

CHOIX ENTREPRISE MARCHE SALLE DES FETES LOT CHAUFFAGE

Délibération

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes, le Maire présente au conseil l'analyse de l'architecte concernant les offres des entreprises pour le lot chauffage,

Entreprise VAUDOU

Salle des fêtes : 31 766,17 € HT

Salle de danse : 10 549,50 € HT

Soit un total général : 42 315,67 € HT

Entreprise JAMOT

Salle des fêtes : 32 783,83 € HT

Salle de danse : 14 993,26 € HT

Soit un total général : 47 777,09 € HT

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'architecte propose de retenir l'entreprise VAUDOU (la moins disante) avec la variante VMC simple flux pour un montant de 42 315,67 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce choix et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP

Délibération

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT DE VOIRIE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de l'agent de voirie arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Compte tenu du départ à la retraite au 31 décembre de l'agent CAE, et de la nécessité d'avoir une personne pour seconder l'agent de voirie titulaire, il propose de renouveler le contrat de l'agent technique dans les mêmes conditions que le précédent pour une durée de six mois, soit du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat pour une durée de six mois.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE CANTINE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat CAE à la cantine scolaire arrive à son terme le 15 décembre prochain.

Compte tenu de la nécessité d'avoir une personne pour seconder l'agent titulaire en cantine, il propose de solliciter auprès des services de pôle emploi la reconduction de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce nouveau contrat.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Monsieur RABOISSON fait le compte rendu de la dernière réunion de l'assainissement collectif où il a été de nouveau évoqué le coût de la pose des tabourets pour la 5^{ème} tranche (1000 € lors du passage des travaux et 4000 € hors travaux).

Il rappelle que lors de la réunion publique avant le démarrage des travaux, M. BOIDE avait annoncé le coût des tabourets entre 1500 et 2000 €. Un collectif s'est constitué contre cette tarification car lors des précédentes tranches, le conseil municipal, qui avait encore la compétence assainissement, avait facturé la pose des tabourets à coût 350 €.

Le conseil communautaire dans sa précédente réunion a décidé de baisser le coût de la pose des tabourets à 1000 € lors des travaux et a augmenté à 4000 € la pose des tabourets après travaux d'assainissement.

Le collectif maintient sa position et souhaite que le coût soit encore baissé. De ce fait, la commission assainissement à la Communauté de Communes a de nouveau délibéré sur ce sujet et le vote a fait ressortir par 11 voix Pour et 1 Contre (Montcaret) le maintien de la pose des tabourets à 1000 € lors des travaux et à 4000 € hors travaux.

Le Conseil communautaire doit se réunir courant décembre pour statuer sur cette tarification.

CONSEIL D'ECOLE : Monsieur FAVRETTO et Mme ROHOF fait le compte rendu du conseil d'école du 19 novembre dernier ; Il a été évoqué :

-la modification du règlement intérieur en raison de l'évolution de l'âge légal d'entrée à l'école et que du maintien du plan vigipirate renforcé, les parents des élémentaires doivent attendre au portail que les enfants sortent des classes.

-le projet piscine reconduit pour les CP- CE1

-le projet de la mise en place d'un composteur. M. FAVRETTO fait remarquer que l'utilisation de ce dispositif doit être contrôlée.

-le rafraîchissement de la classe des petites sections

-l'installation de porte manteau dans la classe des grandes sections

-le projet d'installation d'une climatisation dans la salle de motricité

-le problème de l'isolation thermique et phonique dans la classe des petites sections.

BULLETIN MUNICIPAL : Madame POUCHIN passera en Mairie le 13 décembre de 8 h à 9 h pour former les secrétaires sur la réalisation des bulletins municipaux.

COMMISSION ENFANCE : Madame POUGET fait le compte rendu de la commission enfance du 27 novembre.

Il ressort que le centre de loisirs de Bonneville est actuellement trop petit et de ce fait, il convient d'envisager un agrandissement ou la construction d'un nouveau local.

ASSOCIATION DES JEUNES : Madame POUGET propose au conseil que l'association des jeunes achète pour la salle de réunion un meuble pour y mettre la box.

AGENDA DES ASSOCIATIONS 2020 : Madame COMBESCOT informe le conseil que l'agenda des associations a été transmis ce jour à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 10

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent